



MUTATIONS 2023

Une interrogation, un doute,
un conseil...
.....la section vous répond :



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE OU PAR COURRIEL

Pour information, la date limite de dépôt des demandes est fixée au
mardi 31 janvier 2023

Vous pouvez joindre :

Nathalie VERGEZ-BERTHIER – SIE TOURS – 02 47 21 71 93

ou nathalie.vergez-berthier@dgfip.finances.gouv.fr

ou

les élus CGT FiP d'Indre et Loire :

<https://37.cgtfiancespubliques.fr>

ou écrire à :

cgt.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr